

Constatant que l'établissement a été déclaré en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Strasbourg le 15 Juin 1941 et que les liquidateurs ont été nommés Messieurs René NUSS et Albert SCHNEBELLEN.

LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France a été déclarée en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Strasbourg le 15 Juin 1941.

Constatant que l'établissement a été déclaré en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Strasbourg le 15 Juin 1941 et que les liquidateurs ont été nommés Messieurs René NUSS et Albert SCHNEBELLEN.

Vu l'article 13, alinéa 1^{er} de la loi du 3 Décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit ;

Vu l'acte dit loi du 13 Juin 1941 relatif à la réglementation et à l'organisation de la profession bancaire, et notamment ses articles 9, 10, 15, 34 et 57 ;

Vu la demande d'inscription sur la liste des banques françaises déposée par la BANQUE FEDERATIVE RURALE, Société Anonyme ayant son siège social à Strasbourg, 1 rue du Vieux Marché aux Vins ;

Vu l'avis de l'Association Professionnelle des Banques ;

Considérant que cet établissement répond aux conditions fixées par les articles 1 et 6 de l'acte dit loi du 13 Juin 1941 susvisé et qu'il appert des déclarations de M. René NUSS et Albert SCHNEBELLEN, Directeurs de la BANQUE FEDERATIVE RURALE, que le personnel de cet établissement répond aux conditions exigées pour l'exercice de la profession de banquier, tant par l'article 7 de la même loi que par les dispositions des lois en vigueur ;

Considérant que son capital atteint le minimum fixé en application de l'article 8 de l'acte dit loi du 13 Juin 1941 par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances dans son arrêté du 30 Juillet 1941 (Journal Officiel du 19 Septembre 1941) ;

Considérant que l'autorisation demandée apparaît justifiée dans les limites de l'activité actuellement exercée par la Société requérante ;

DECIDE :

BANQUE FEDERATIVE RURALE
S.A. Strasbourg

est inscrite sous le numéro d'immatriculation 437 sur la liste des banques françaises pour continuer à effectuer, sous le même nom, des opérations de même nature que celles qui font l'objet de son activité actuelle.

Paris, le 17 Octobre 1946

Le Gouverneur de la Banque de France,

Signé : Jean SALTES

Certifié conforme
Le Directeur du Service,

H. Perron